Introduction

L'ouvrage présenté ici repose sur deux démarches complémentaires : l'une s'intéresse aux données générales issues des enquêtes statistiques dont dispose l'Apur, que ce soit celles de l'Insee ou celles produites grâce à ses outils propres ; l'autre s'appuie sur une enquête de terrain minutieuse, alimentée par les bases de données des directions de la Ville de Paris et notamment le répertoire des permis de construire. Dans un cas comme dans l'autre, les résultats de ces analyses sont restitués à travers une cartographie adaptée afin de rendre perceptibles des données urbaines parfois abstraites ou différentes de certaines images préconçues. Cette double démarche apparaît d'emblée dans la structure de cet ouvrage. La première partie, sur les « données générales », met en évidence la structuration de l'espace socio-économique de la ville à grande échelle (celle de Paris et des communes limitrophes) et/ou à petite échelle (celle des îlots dans l'arrondissement). De cette analyse découle une première appréciation des tendances lourdes à l'œuvre dans la capitale et de leurs éventuelles inflexions au cours de ces dernières années. C'est le cas, par exemple, de l'inversion de la tendance à la diminution de la population de Paris puisque la grande majorité des arrondissements a renoué avec la croissance. Les résultats de la seconde démarche sont exposés dans les deux chapitres suivants, l'un étant consacré au « cadre urbain », l'autre à la « vie urbaine ». Ici, l'objectif de cet ouvrage apparaît avec plus de précision puisque chacun de ces thèmes est lui-même explicité par deux cartes : la première porte sur l'identification des données spatiales à la date d'aujourd'hui, la seconde illustre les évolutions récentes. S'agissant des évolutions, chaque carte évoque les modifications de l'espace concret mais aussi celles du cadre réglementaire, soit la ville réelle et, en quelque sorte, la ville en devenir.

À cet égard, il est clair que les vingt arrondissements parisiens ne sont pas égaux. Ceux du noyau central (du 1er au 7e), bénéficient d'une marge d'évolution très limitée pour faire face à diverses exigences contemporaines de la vie urbaine, qu'elles soient liées aux temps libres (activités culturelles et sportives) ou aux services (commerces de proximité, garderies, crèches), par exemple. Ils se distinguent des arrondissements médians auxquels appartient le 10e, dans lesquels on trouve ponctuellement des possibilités d'une certaine évolutivité, qu'elle soit liée à la présence de dispositifs hospitaliers, logistiques (i.e. tris postaux) ou d'emprises techniques (i.e. espaces liés aux voies ferrées), mais plus encore des neuf arrondissements extérieurs, dans lesquels un potentiel élevé de mutation demeure : là où les emprises ferroviaires s'élargissent, accompagnées de leur chapelet de sites dédiés à l'entretien, à l'entreposage ou à la manutention, là encore où les multiples ramifications du boulevard périphérique soumettent de larges territoires à leur logique routière.

Pour autant, alors que sa population restait stable, le 10e arrondissement a connu des modifications importantes ces dernières années. D'une part, outre l'engagement de la restructuration de l'hôpital Saint-Lazare, plusieurs équipements de proximité ont été créés dans cet arrondissement dont la densité humaine est l'une des plus élevées de Paris. Ces crèches et ces jardins (Villemin, Juliette-Dodu), notamment, sont accompagnés de réalisations de portée métropolitaine, au premier rang desquelles figurent les améliorations apportées aux gares de l'Est et du Nord. Mais, d'autre part, c'est aussi du côté des acteurs privés que d'insoupçonnés joyaux de l'architecture néoclassique parisienne ont été mis en valeur, comme en témoignent les quelques photographies présentées dans les deux derniers chapitres de l'étude. De discrètes présences architecturales, qui contribuent à tempérer l'image d'un arrondissement marquée par la présence de deux grandes gares et d'un canal encore récemment industriel.

Données générales

290 HECTARES ET 88 850 HABITANTS EN 2005

Le 10e arrondissement s'étend sur 289,2 hectares (13e rang parisien) et 23,7 % de sa superficie sont occupés par la voirie (26,7 % en moyenne à Paris).

Le 10e s'est développé sur les deux composantes principales du relief de la rive droite, au sud sur l'ancien méandre du fleuve, et au nord sur le col séparant les sommets des buttes Montmartre et Chaumont. Il est le seul arrondissement à avoir sur son territoire à la fois deux gares, trois hôpitaux et un canal, qui lui donne à la fois une dimension régionale, voire européenne.

L'arrondissement comptait 88 850 habitants au 1er juillet 2005 (89 685 habitants en 1999), soit des effectifs de population comparables à ceux de la ville d'Avignon pour un territoire plus de vingt fois plus restreint.

LIMITES ET QUARTIERS

Le 10e arrondissement présente une limite au nord avec le 18e par le boulevard de la Chapelle, à l'est avec le 19e par le boulevard de la Villette, à l'ouest avec le 9e par la rue du Faubourg-Poissonnière, et au sud avec les 2e et 3e par les boulevards de Bonne-Nouvelle, Saint-Denis, Saint-Martin et la rue du Faubourg-du-Temple. Il est traversé par la rue La Fayette et par deux boulevards à grande circulation, les boulevards de Magenta et de Strasbourg.

Au nord de l'arrondissement, le quartier Saint-Vincent-de-Paul (37e) abrite les gares du Nord et de l'Est, ainsi que deux des hôpitaux de l'arrondissement, Lariboisière et Fernand-Widal, offrant un réel dynamisme au quartier. Au sud-ouest, le quartier Porte Saint-Denis (38e), structuré par les deux axes urbains du Faubourg-Saint-Denis et du Faubourg-Poissonnière, est caractérisé par la forte mixité de ses fonctions, ses passages, ses cours, ses théâtres…

Au sud-est, le quartier Porte Saint-Martin (39e), cerné par le canal Saint-Martin et la rue du Faubourg-Saint-Martin, abrite de nombreux théâtres et commerces de gros, ainsi que la mairie d'arrondissement.

Enfin, à l'est, le quartier Hôpital Saint-Louis (40e) a connu un renouvellement important avec notamment, dans les années 1970-1980 la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles et de nombreuses constructions réalisées à l'est du canal Saint-Martin.

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 80 000 habitants de mettre en place des instances de démocratie participative, les conseils de quartiers. À Paris, ce sont les conseils d'arrondissement qui déterminent leurs modalités de fonctionnement et fixent leurs périmètres.

Dans le 10e, six quartiers et conseils de quartiers ont été créés : Saint-Vincent-de-Paul-Lariboisière, Louis-Blanc-Aqueduc, Grange-aux-Belles-Terrage, Faubourg-du-Temple-Hôpital Saint-Louis, Château-d'Eau-Lancry, et Porte Saint-Denis-Paradis. Ces quartiers correspondent à de nouveaux espaces d'échanges pour traiter des sujets d'échelle locale.

Population

En une génération, les effectifs de population ont peu diminué dans cet arrondissement mixte à la densité humaine importante.

Entre 1975 et 2005, la population a diminué de 4 500 habitants, soit une baisse de 5 % sur la période (– 5,7 % à Paris). Depuis 1999, alors que la population parisienne totale augmente en moyenne de 0,3 % par an, la population du 10e reste à peu près stable. Atteignant 88 850 habitants en 2005 (soit seulement 800 habitants de moins qu'en 1999) selon les estimations de l'Insee, la population du 10e arrondissement représente 4,1 % de la population parisienne.

Après une baisse importante entre 1975 et 1982 (– 6,8 %, soit – 1 % par an), la population repart à la hausse dans les années 1980 avec l'achèvement d'opérations publiques, pour ensuite rester stable entre 1990 et 1999 (– 400 habitants, soit un rythme annuel de baisse inférieur à 0,1 %). Trois secteurs ont connu des hausses de population supérieures à 20 % dans les années 1990 : l'ensemble des îlots autour du passage Hébrard à l'est de l'arrondissement, avec la livraison de l'opération publique Buisson-Saint-Louis ; dans le groupe d'îlots situé entre les rues de Paradis et du Faubourg-Saint-Denis, en limite sud-ouest de l'arrondissement, en raison d'une croissance de la fonction résidentielle induite par une réduction de l'activité ; ou encore dans les îlots situés au sud immédiat de la place de la Bataille-de-Stalingrad, entre le Canal Saint-Martin et la rue du Faubourg-Saint-Martin.
Les baisses les plus fortes se concentrent le long de la rue du Faubourg-du-Temple, en limite sud-est de l'arrondissement, et de la rue Saint-Maur, à l'exception des îlots précédemment cités (opération Buisson-Saint-Louis).

Depuis 1999, le 10e arrondissement enregistre une diminution moyenne annuelle de 128 habitants alors qu'il en perdait 46 en moyenne sur la période 1990-1999. Cette variation de population se décompose en un solde naturel de + 1 042 habitants en moyenne par an et un solde migratoire de – 1 170 personnes par an.

• La densité brute, rapport entre le nombre d'habitants et la surface totale de l'arrondissement, s'élève à 310 hab./ha en 2005 (247 hab./ha à Paris), soit la plus forte densité après les 11e et 18e arrondissements. Ces fortes densités existent malgré la présence de grands équipements comme les gares et les hôpitaux, dont les emprises diminuent d'autant les surfaces habitées. La densité brute de population dans le 10e est restée relativement stable pendant trente ans, oscillant entre 300 hab./ha et 320 hab./ha.

• La densité nette, dont la base de calcul exclut la voirie, les jardins et les équipements, s'élève à 594 hab./ha en 1999 (553 hab./ha à Paris). Les îlots au nord de la gare de l'Est, ceux situés à proximité du boulevard de la Villette et de la rue Saint-Maur, comme ceux longeant la rue du Faubourg-du-Temple, constituent les secteurs où les densités sont les plus fortes. Ces secteurs correspondent à des tissus faubouriens mais aussi à des opérations d'aménagement, comme la ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles. De plus, ces secteurs sont mitoyens d'arrondissements ou de quartiers denses des 11e, 18e et 19e, formant ainsi un continuum de densités résidentielles élevées. Certains secteurs connaissent toutefois des densités relativement faibles (de 250 à 500 hab./ha), entre la gare de l'Est et le canal Saint-Martin, de la rue La Fayette à la rue des Vinaigriers, ou encore dans un secteur délimité à l'est par la rue du Faubourg-Saint-Denis et au nord par un axe boulevard de Magenta - rue La Fayette. Ce dernier secteur est notamment caractérisé par une forte densité d'activités.
60,3 % de la surface totale de planchers des bâtiments de l'arrondissement (hors équipements) sont consacrés au logement, soit une part sensiblement inférieure à la moyenne parisienne (65,4 %). En effet, l'occupation de l'arrondissement est dominée par la mixité des fonctions. Celle-ci s'exprime plus particulièrement au sud-ouest de l'arrondissement, au sud du boulevard de Magenta comme aux abords des deux gares. Le secteur des gares constitue un espace de transition entre les quartiers centraux de Paris, très denses, à dominante emploi et où réside une population aisée, et les arrondissements périphériques du Nord-Est parisien, beaucoup moins denses, à dominante habitat et où résident des populations moins favorisées.

• La densité humaine, qui prend en compte la population résidante et les salariés de l'arrondissement, s'élève à 844 habitants et emplois salariés par hectare (647 à Paris), soit une valeur très forte, notamment en raison de la présence des grands équipements structurants, qui génèrent de nombreux emplois, et d'une densité résidentielle importante.

Structure familiale et sociale

Une population jeune et une grande diversité d'origines nationales.

La structure par âge de la population des ménages [1] en 2004 est marquée par une forte représentation des personnes de 20 à 39 ans (41 % dans le 10e arrondissement pour 36 % à Paris), ainsi que par une faible part de personnes de 60 ans et plus (14 % pour 18 % à Paris).
L'âge moyen est nettement inférieur à la moyenne parisienne : 37,2 ans dans le 10e et 39,5 ans à Paris en 1999. Celui-ci est élevé (de 40 à 42 ans) dans les secteurs situés entre la gare de l'Est et le canal Saint-Martin, ainsi qu'entre les deux gares, du Nord et de l'Est.

• La taille moyenne des ménages a baissé depuis 1975, passant de 1,98 à 1,90 en 1999. Celle-ci reste stable depuis 1999 et se trouve ainsi en 2005 à un niveau très proche de la moyenne parisienne (1,88). Deux secteurs regroupent des ménages de taille importante en 1999 : en limite du 9e, entre la rue des Messageries, la rue des Petites-Écuries et la rue d'Hauteville, ainsi qu'à proximité immédiate de la place du Colonel-Fabien.
De même, certains îlots aux abords de la place de Valenciennes ou de la place de la République et du sud du boulevard de Magenta présentent une taille moyenne des ménages importante. Cette structure de la population s'inscrit dans un parc de logements plus petits que la moyenne parisienne. Il en résulte une occupation des logements assez forte (0,80 personnes par pièce, 0,74 à Paris).

• Les familles représentent 22,4 % des ménages en 1999, soit une proportion proche de celle observée en moyenne à Paris (22 %). Celles-ci sont néanmoins en proportion importante entre le quai de Jemmapes et la rue de la Grange-aux Belles, ainsi qu'aux abords du quai de Valmy dans sa partie nord (plus de 30 %, voire plus de 35 %).

• La part des foyers monoparentaux dans l'ensemble des familles de l'arrondissement s'élève en 1999 à 23,7 % (25,8 % en moyenne à Paris) : ceux-ci sont davantage représentés dans le secteur compris entre la gare de l'Est, le boulevard de Strasbourg et le canal Saint-Martin, ainsi qu'autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul.

• La diversité d'origine nationale de la population, en 1999, est proportionnellement plus importante qu'en moyenne à Paris (17,2 % de population étrangère et 14,5 % à Paris). En effet, le sud et l'est de l'arrondissement présentent plus de 19 % de personnes étrangères dans la population totale. Le sud et les abords de la rue du Faubourg-du-Temple présentent une population chinoise importante. Tandis que dans la partie nord, les Africains et en particulier les Maghrébins sont fortement représentés.

• La part des personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat en 1999 s'élève à 47,6 % dans le 10e, soit une proportion plus élevée qu'en moyenne à Paris (42,1 %). Celles-ci sont davantage représentées (plus de 45 %, voire plus de 55 % des habitants) au sud-ouest de l'arrondissement, autour des rues des Petites-Écuries, d'Enghien, de l'Échiquier et du boulevard de Strasbourg, ainsi qu'au sud-est, notamment dans les îlots situés entre la rue Saint-Maur et le boulevard de la Villette.

• Les élèves boursiers scolarisés dans les lycées publics du 10e sont très nombreux puisqu'ils représentent près de 32 % des lycéens en 2004, le plus fort taux parisien (17,9 % à Paris).

• En terme de scolarité, 13,2 % des élèves de 3e présentent un retard de deux ans ou plus [2], soit une proportion beaucoup plus élevée que la moyenne parisienne (7,1 %)et la plus forte de tous les arrondissements parisiens.

• En 2003, les cas d'obésité chez les jeunes enfants sont en moyenne aussi importants qu'à Paris [3] (8 % dans le 10e et 8,4 % à Paris), alors que la proportion de signalements de caries est supérieure à la moyenne parisienne (31,4 % dans le 10e et 26,1 % à Paris).

Population active

Un fort taux d'activité des résidents, mais aussi un taux de chômage important, avec des disparités géographiques en termes de niveau de vie.

En 1999, le 10e arrondissement comptait près de 51 000 actifs, soit un taux d'activité de 66,4 % (part des actifs dans la population de 15 ans et plus), bien supérieur à la moyenne parisienne (61,4 %). Le taux d'activité des femmes (60,9 %) est lui aussi supérieur à la moyenne parisienne (56,1 %).

En une génération, la part de la population active ayant un emploi, résidant dans le 10e et qui travaille à Paris a sensiblement baissé, passant de 82,2 % en 1975 à 73,3 % en 1999 (70,5 % à Paris en 1999). En 1999, 32,7 % des actifs ayant un emploi habitant l'arrondissement y travaillent (32,4 % en moyenne à Paris), 40,6 % dans un autre arrondissement (38,1 % à Paris) et 24,9 % en Ile-de-France hors Paris (28 % à Paris).

• La répartition de la population active par catégories socioprofessionnelles (CSP) en 1999 montre que la part des ouvriers se situe nettement au-delà de la moyenne parisienne, rejoignant la situation des trois arrondissements du nord et de l'est : 15,8 % des actifs sont des ouvriers pour 10,3 % en moyenne à Paris. À l'inverse, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont relativement peu représentées dans l'arrondissement (30 % dans le 10e contre 35 % à Paris). Les secteurs présentant une dominante d'employés et d'ouvriers se trouvent à l'est de l'arrondissement, entre le boulevard de la Villette, la rue du Faubourg-du-Temple et l'hôpital Saint-Louis, aux alentours de la rue Saint-Maur et à la lisière des 11e et 19e arrondissements. Les chefs d'entreprises, cadres et professions intellectuelles supérieures sont eux plus présents à l'ouest, entre le boulevard de Magenta, la rue La Fayette et la rue du Faubourg-Poissonnière. D'autres groupes d'îlots, qui présentent en 1999 une dominante de catégories socioprofessionnelles plutôt aisées, montraient en 1990 une absence de dominante ou une dominante de populations ouvrières ou employées.

• En juin 2007, l'arrondissement comptait 4 980 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM), soit 5,8 % des DEFM à Paris [4]. Entre les mois de septembre 2001 et juin 2007, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 13,3 % (– 14,8 % à Paris). Après une hausse importante de près de 30 % entre la fin 2001 et le 3e trimestre 2003, le nombre de demandeurs d'emploi est depuis lors en baisse dans l'arrondissement (– 33,2 %), suivant la tendance observée à Paris.

Les densités les plus importantes se retrouvent dans les secteurs proches des 11e et 19e arrondissements, autour des rues Saint-Maur, Faubourg-du-Temple et du boulevard de la Villette, et au sud, aux abords du boulevard de Strasbourg et de la rue du Faubourg-Saint-Martin.
Par ailleurs, l'indicateur de chômage calculé par l'Insee était au 31 décembre 2006 de 11 % pour le 10e arrondissement, un taux supérieur à la moyenne parisienne, de 8,9 % à cette date (le taux de chômage parisien est de 8,3 % en juin 2007).

• Le revenu médian par unité de consommation en 2004 [5] s'élève à près de 17 350 euros (21 180 euros à Paris). En 2002, le revenu médian était le plus élevé au nord-ouest de l'arrondissement, au sud de l'hôpital Lariboisière et de la gare du Nord, ainsi qu'en limite du 11e, de part et d'autre du canal Saint-Martin. À l'inverse, le revenu médian le plus faible se situait aux abords de la partie sud du boulevard de Strasbourg, ainsi qu'à l'est de la rue Bichat et de l'hôpital Saint-Louis. De plus, la proportion des ménages non imposés (33,2 %) y est plus élevée qu'en moyenne à Paris (28,3 %). Enfin, en 2004, la part de la population des foyers à bas revenus s'élève à 13,6 % (10,8 % à Paris).

Logement

En une génération, le parc de logements s'est accru, grâce notamment aux opérations publiques menées depuis 1975. Mais le parc reste principalement ancien et formé de petits logements, où les valeurs foncières, encore à un niveau moyen, augmentent cependant rapidement.

DONNÉES GÉNÉRALES

Avec près de 3 920 logements de plus qu'en 1975, le 10e arrondissement compte, en 2005, 55 400 logements, ce qui représente 4,2 % du parc parisien (11e rang des arrondissements parisiens).
Le bâti consacré au logement est constitué de 71,2 % de logements antérieurs à 1915, alors que la moyenne parisienne est de 50 % [6].
Aujourd'hui, le 10e arrondissement connaît un rythme de construction intermédiaire entre celui, très faible, des quartiers centraux et celui, beaucoup plus fort, des quartiers périphériques. Entre 1975 et 1999, 6 500 logements ont été réalisés, soit 11,4 % du parc de l'arrondissement (14,4 % en moyenne à Paris). Ces programmes ont notamment été réalisés dans le quartier Hôpital Saint-Louis, en particulier dans les îlots bordant le canal Saint-Martin, ainsi qu'aux limites des 11e et 19e. La part des opérations publiques dans ces programmes est importante (ZAC Jemmapes-Grange-aux-Belles, secteur Buisson-Saint-Louis…).

• En 2005, 84,3 % des logements sont des résidences principales (84,7 % en moyenne à Paris), alors qu'elles ne représentaient que 82,2 % des logements en 1999 (84 % à Paris). Les propriétaires occupants représentent 33 % des ménages en 2005 (31 % en 1999), suivant la même légère augmentation que la moyenne parisienne.

• La taille moyenne des résidences principales [7] (2,4 pièces) est inférieure à la moyenne parisienne (2,6 pièces). Les logements d'une ou deux pièces sont en proportion plus nombreux qu'en moyenne à Paris (60,3 % dans le 10e et 56 % à Paris). Ceux-ci sont notamment importants dans le quartier Hôpital Saint-Louis, représentant dans certains secteurs plus de 70 % des résidences principales, en particulier entre la rue du Faubourg-du-Temple et l'hôpital Saint-Louis. De même, les quartiers sud de l'arrondissement, Porte Saint-Martin et Porte Saint-Denis, disposent de nombreux petits logements. À l'inverse, les logements de quatre pièces et plus sont moins représentés : 17,3 % dans le 10e contre 20,8 % en moyenne à Paris. Ils sont néanmoins en nombre important dans le nord-ouest de l'arrondissement, aux abords de l'hôpital Lariboisière et de l'église Saint-Vincent-de-Paul. En effet, le quartier Saint-Vincent-de-Paul, avec son tissu régulier fortement marqué par la période haussmannienne, comporte une part relativement élevée de logements de moyenne et grande tailles. Il en est de même dans la partie nord du quartier Hôpital Saint-Louis, qui concentre une part importante de constructions récentes.

• Le loyer moyen au mètre carré de l'ensemble des locataires au 1er janvier 2007 [8] s'élève à 16,10 euros. Il est inférieur au loyer moyen parisien (17,70 euros le mètre carré). Le prix moyen de vente au mètre carré des logements collectifs anciens [9] s'élève à près de 5 480 euros au 3e trimestre 2007, après avoir presque doublé en cinq ans (+76 % à Paris). Les prix moyens par quartier se révèlent assez proches, même si le quartier Porte Saint-Martin présente un prix de vente moyen de 5 735 euros par m² et le quartier Saint-Vincent-de-Paul 5 215 euros par m². Le nombre de logements neufs en 2006 ne permet pas de déterminer un prix moyen de vente au mètre carré significatif.

• En 2004, le nombre d'appartements vendus à la découpe (vente par lots consécutive à une mise en copropriété) dans l'arrondissement représente 5,4 % de l'ensemble des ventes à la découpe à Paris (contre 6,4 % en 1998). Cette même année, sur 1 974 appartements anciens vendus dans l'arrondissement, 15,7 % d'entre eux ont été vendus ainsi, soit une part proche de celle observée en moyenne à Paris (15 %).

LOGEMENT SOCIAL

Un parc social majoritairement implanté à l'est de l'arrondissement et un taux d'inconfort qui demeure élevé dans certaines parties du parc ancien.

Le 10e arrondissement compte 4 928 logements sociaux (SRU) au 1er janvier 2007, soit 9,9 % des résidences principales [10] (15,4 % en moyenne à Paris). De 2001 à 2007, 1 380 logements sociaux ont été financés dans le 10e. Le quartier Hôpital Saint-Louis accueille plus de 60 % [11] des logements sociaux de l'arrondissement. Plus de 40 % des logements sociaux de l'arrondissement ont été mis en service entre 1975 et 1989. Entre 2001 et 2007, le nombre de logements sociaux, au regard de l'évolution du nombre de résidences principales, a augmenté de 28 % (+ 14 % pour Paris sur la même période).
Les deux quartiers sud de l'arrondissement sont couverts par un périmètre de la Politique de la Ville et plusieurs secteurs sensibles existent dans le quartier Hôpital Saint-Louis, en particulier aux abords du canal Saint-Martin, de la gare de l'Est et dans le secteur de la ZAC Grange-aux-Belles.

• Le parc social de fait est défini par le profil socio-économique de ses occupants, profil similaire à celui du parc social. La part de ce parc dans le parc locatif privé est importante dans l'arrondissement, notamment au sud-est du quartier Hôpital Saint-Louis (plus de 35 %), ainsi qu'au sud-ouest de l'arrondissement, aux abords des boulevards Bonne-Nouvelle et de Strasbourg et de la rue du Faubourg-Poissonnière (plus de 25 %, voire plus de 35 %). En effet, le 10e figure parmi les arrondissements les plus concernés par le parc social de fait, avec les 11e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

CONFORT

Le niveau de confort des logements de l'arrondissement s'est nettement amélioré depuis trente ans : en 1999, 14,4 % des résidences principales n'avaient pas les éléments de confort (WC intérieurs, baignoire ou douche), alors qu'elles représentaient 23,9 % en 1990 et 39,5 % en 1982.
Ce taux d'inconfort demeure cependant l'un des plus élevés de la capitale (moyenne parisienne : 10 %). L'inconfort des logements anciens reste important dans la partie sud du quartier Hôpital Saint-Louis, ainsi qu'au sud des quartiers Porte Saint-Martin et surtout Porte Saint-Denis. Deux de ces secteurs ont fait l'objet d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), et le sud de l'arrondissement est inscrit dans le quartier Politique de la Ville Porte Saint-Martin – Porte Saint-Denis.

Logement

111 immeubles du 10e arrondissement sont recensés dans le cadre du Plan d'éradication de l'habitat indigne [12], dont 93 font ou feront l'objet d'une réhabilitation privée et 18 d'une appropriation publique.
44 d'entre eux bénéficient, au travers de l'Opération d'amélioration de l'habitat dégradé (OAHD), d'un dispositif incitatif s'appuyant sur des aides financières et techniques renforcées pour la réalisation de travaux, 39 font l'objet d'une réhabilitation aidée par l'Anah dans le cadre de l'OPAH Jean-Moinon – Sainte-Marthe, et 19 sont traités par la Siemp au titre de sa convention publique d'aménagement relative à la lutte contre l'insalubrité.
Une OPAH est en cours dans le secteur Sainte-Marthe-Jean Moinon, ces deux rues concentrant de nombreuses adresses en difficulté. De même, les rues du Faubourg-Saint-Denis et du Faubourg-Saint-Martin, ainsi que leurs alentours, comportent de nombreuses adresses recensées. De plus, le 10e arrondissement abrite 52 hôtels meublés sur les 700 recensés à Paris.

Emploi et économie

En une génération, l'emploi salarié dans l'arrondissement a diminué de façon importante, mais il compte toujours des densités élevées, en raison notamment des gares, des hôpitaux et de certaines activités spécifiques, comme les services aux entreprises et la fabrication de vêtements.

Le 10e arrondissement compte près de 81 700 emplois salariés en 2004 (4,9 % de l'emploi salarié parisien), dont 14,8 % d'emplois salariés publics (19,2 % en moyenne à Paris). En une génération, entre 1978 et 2004, l'emploi salarié a diminué de 19 % (– 15,3 % à Paris). Néanmoins, comme dans la grande majorité des arrondissements, après une baisse importante jusqu'au milieu des années 1990, l'emploi salarié a de nouveau augmenté dans le 10e entre 1997 et 2000, avant de repartir à la baisse entre 2000 et 2004.

En 1999, l'arrondissement comptait 1,4 emploi pour un résident actif, ce qui correspond au taux d'emploi moyen à Paris.

Ces emplois sont exercés, à 41,3 %, par des actifs résidant à Paris (43,6 % en moyenne à Paris en 1999). Et, parmi ces emplois, 19,6 % sont occupés par des actifs résidant dans le 10e arrondissement, soit un niveau proche de la moyenne, puisque 20,5 % des actifs parisiens vivent et travaillent dans le même arrondissement.

Dans l'arrondissement, la densité d'emplois salariés est élevée puisqu'elle atteint 282 emplois à l'hectare (191 à Paris). Celle-ci est importante dans l'ensemble de l'arrondissement, même si l'ouest accueille de nombreux emplois salariés, avec la présence de l'hôpital Lariboisière et des gares (plus de 6 000 emplois générés par la SNCF sur l'arrondissement). La tendance est au renforcement de ce pôle, avec à la fois une augmentation des établissements et du nombre d'emplois salariés. De plus, les secteurs longeant la rue du Faubourg-Poissonnière, la rue des Petites-Écuries, la rue de Paradis, ou encore aux abords de la place de Valenciennes, entre les deux gares, présentent de fortes densités d'emplois, supérieures à 500 salariés à l'hectare. L'est de l'arrondissement accueille également un grand équipement générateur d'emplois, l'hôpital Saint-Louis.
L'une des spécificités économiques de l'arrondissement réside dans la présence d'entreprises de services telles que les sociétés de nettoyage et les organismes de travail temporaire, ces derniers se situant notamment à proximité des gares. De plus, les activités liées à l'habillement et à la fabrication de vêtements sont également très présentes, notamment dans le sud-ouest, dans l'ensemble des rues situées au sud de la rue de Paradis et du boulevard de Magenta.
L'emploi de bureau représentait 28 870 emplois [13] en 1999, soit 40,1 % de l'emploi total de l'arrondissement (50 % en moyenne à Paris).

L'emploi lié au tourisme représente 8,3 % de l'emploi salarié de l'arrondissement, soit une proportion proche de la moyenne parisienne (8,8 %). Ces emplois sont nombreux dans la restauration (55,6 % dans le 10e, 48,3 % à Paris), et la part des emplois liés aux agences de voyages est également élevée (15,3 %) par rapport à la moyenne parisienne (9,4 %).
L'arrondissement accueillait 120 agences de voyages en 2004.
L'ouest de l'arrondissement est davantage pourvu en établissements et activités liées au tourisme. En effet, les abords des gares notamment concentrent de nombreux établissements proposant restauration ou hébergement. Les rues du Faubourg-Poissonnière, du Faubourg-Saint-Denis et le boulevard de Strasbourg plus au sud disposent également de nombreux établissements liés au tourisme, notamment de restauration.
Pendant la période 2001-2006, le nombre d'entreprises à Paris a progressé de 7,8 % (18 900 unités). Ce mouvement s'est accompagné d'une mutation sectorielle et d'une évolution vers des métiers de plus haute valeur ajoutée. Le 10e arrondissement accueille 16 130 entreprises au 1er janvier 2006, soit 6,1 % du total des entreprises implantées sur le territoire parisien.
À cette date, les arrondissements accueillant le plus d'entreprises sont, dans l'ordre, les 8e, 16e, 17e et 11e arrondissements, qui regroupent ensemble plus de 35 % des implantations, le 8e se détachant nettement (12,5 %). Les 3e, 4e, 5e, 6e et 7e arrondissements en hébergent chacun moins de 3 %. Les 1er, 2e, 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e accueillent chacun entre 3,3 et 6,4 % des entreprises parisiennes.
Ce flux positif est le fruit de plusieurs mouvements (créations, défaillances, transferts dans Paris et à l'extérieur).

Commerce

Une offre commerciale et notamment alimentaire importante, mais avec de fortes spécialisations locales et souvent assez mal répartie sur l'ensemble de l'arrondissement.

L'emploi lié au commerce s'élève à 7121 emplois salariés en 2004, soit 8,7 % de l'emploi salarié de l'arrondissement, une part bien moins importante qu'en moyenne dans l'ensemble des arrondissements parisiens (10 %).
En 2005, le 10e arrondissement compte près de 3 450 établissements commerciaux, d'après les informations de la Banque de données sur le commerce. Leur répartition géographique est cependant très inégale, avec une forte concentration dans les parties sud et ouest de l'arrondissement, à l'ouest du boulevard de Magenta, et une relative faiblesse notamment aux abords du canal Saint-Martin, dans sa partie située au nord du croisement avec la rue des Récollets.
Le 10e compte 4,7 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, soit un taux élevé (3,2 en moyenne à Paris). De plus, l'arrondissement compte deux marchés alimentaires couverts, Saint-Quentin, boulevard de Magenta, et Saint-Martin, rue du Château-d'Eau, ainsi que les marchés découverts Alibert et Villette à l'est de l'arrondissement, et Barbès, en limite avec le 18e, qui complètent l'offre alimentaire.
Le tissu commercial est fortement marqué par des spécialisations locales, plus ou moins exclusives d'autres activités. Ainsi, le sud de l'arrondissement est occupé de manière significative par le commerce de gros et la fabrication d'habillement et de textile, véritable extension du quartier du Sentier tout proche. On retrouve ces commerces rue du Faubourg-Saint-Martin, rue du Château-d'Eau et dans les rues adjacentes, ainsi que rue d'Hauteville et rue du Faubourg-Poissonnière (vente de fourrures en gros) plus à l'ouest. Le boulevard de Strasbourg regroupe surtout des commerces de coiffure et de soins du corps. Les services commerciaux dominent boulevard de Magenta, avec notamment un grand nombre d'agences d'intérim, ainsi que dans les parties ouest des rues de Maubeuge et La Fayette. Les commerces de prêt-à-porter sont largement implantés en haut du boulevard de Magenta. Les cafés et restaurants se localisent plutôt autour des axes de circulation et des gares. De plus, le long de la rue du Faubourg-Saint-Denis s'est développé un secteur d'activité commerciale spécialisée dans les produits en provenance du Pakistan, de l'Inde ou du Sri Lanka, qu'il s'agisse d'épiceries, de restaurants, de coiffeurs, etc. La spécialisation de la rue de Paradis dans le travail du cristal et de la porcelaine au XIXe siècle (faïenceries de Choisy-le-Roi classées, musée Baccarat), puis dans l'art de la table au XXe, perdure aujourd'hui dans une moindre mesure sous sa forme de commerces d'équipement du foyer.
Le 10e arrondissement présente une part de locaux vacants en rez-de-chaussée (11,5 % en 2007), supérieure à la moyenne parisienne, qui est de 9,4 %. Ces locaux vacants sont notamment concentrés dans les rues Jean-Moinon, Sainte-Marthe et Bichat à l'est, ainsi que dans les rues d'Hauteville, de l'Échiquier et d'Enghien au sud-ouest.

Par rapport à Paris, la structure commerciale du 10e se caractérise par des proportions élevées de cafés et restaurants, de commerces alimentaires et de services. L'évolution observée entre 2003 et 2007 montre une assez forte hausse du nombre total d'établissements (+ 137 magasins), avec une progression des services commerciaux, des agences, des cafés-restaurants et des magasins d'équipement de la personne.

Environnement

ÉNERGIE

La perspective du changement climatique fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité nationale, l'objectif étant pour notre pays de les réduire de 75 % d'ici 2050 (comme le rappelle la loi sur l'énergie de juillet 2005). L'usage des bâtiments représente à lui seul le tiers des émissions de gaz à effet de serre et moins de la moitié de l'énergie consommée en France.
En 2004, la consommation d'énergie des résidences principales parisiennes s'élevait à 17 téras watt heure [14], dont 72 % liés aux besoins de chauffage. Dans son immense majorité, le parc de logements parisiens est antérieur à la première réglementation de 1974, les enveloppes des bâtiments sont donc thermiquement peu performantes. En revanche, cet effet est plus que compensé par la forme urbaine dense et compacte des tissus parisiens. Pour cette raison, les consommations des résidences principales parisiennes sont inférieures d'un tiers aux valeurs nationales.
Pour son seul chauffage, un Parisien émet 340 kilogrammes de carbone, une valeur comparable à celle enregistrée à l'échelle nationale (les émissions de CO2 pour le reste de la France sont en effet réduites par rapport à la consommation énergétique, en raison d'une part significative de chauffage au bois).
Les équipements de chauffage se répartissent ainsi (Insee 1999) : 32 % électrique, 38 % gaz, 11 % chauffage urbain, 9 % fioul, 1 % bois et charbon, 9 % autres. La part du chauffage collectif s'élève à 40 %.
Dans le 10e, le chauffage est principalement individuel électrique.

LA NATURE À PARIS

Le PLU liste de très nombreux espaces où la présence du végétal est réglementée (espaces verts, espaces verts protégés, zones naturelles et forestières, etc.). Toutefois, la vision qu'il offre demeure insuffisante pour mesurer à quel point la nature est présente à Paris. Une analyse par photo aérienne infrarouge permet de restituer de façon exhaustive la part du végétal dans l'espace urbain. La carence en végétal des quartiers centraux, soulignée par le PLU, apparaît clairement ; ainsi que la contribution essentielle des intérieurs de parcelles (qu'ils soient classés ou non en Espace vert protégé). La carte cadrée à l'échelle de tout Paris permet aussi de mettre en avant le contraste qui existe entre le milieu urbain parisien et les communes riveraines. Le boulevard périphérique marque une nette rupture entre l'habitat *extra-muros*, souvent dilué et emprunt d'une végétation diffuse, et l'*intra-muros* avec son habitat dense, compact et plus minéral.
Au-delà de ces considérations paysagères, une question se pose sur la place et l'existence d'une nature sauvage à Paris (« biodiversité »).Tous les espaces apparaissant en vert sur le plan de la végétation n'offrent pas la même capacité d'accueil aux espèces animales et végétales, l'entretien des espaces et leur fréquentation étant les deux principaux critères limitant la présence de la biodiversité.
Un recensement réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle et les services de la Ville de Paris s'est penché sur quelques lieux emblématiques de la biodiversité parisienne : la Seine, la petite ceinture ferroviaire, le cimetière du Père-Lachaise, les deux bois (Boulogne et Vincennes).
On y a dénombré 841 espèces végétales (pour les seules plantes à fleurs et fougères), dont 8 espèces protégées en Ile-de-France et 7 orchidées, ainsi que 14 ZNIEFF (Zone nationale d'intérêt faunistique et floristique). Côté faune, on a recensé 1 232 invertébrés et 245 vertébrés.

Formation

Dès l'Antiquité, le territoire de l'actuel 10e arrondissement est traversé par les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, qui en constituent l'ossature urbaine jusqu'au XIXe siècle. Au XVIIe siècle, le territoire est occupé, au sud, par des marais et, au nord, par des champs. Des établissements religieux (communauté Saint-Lazare, couvent des Récollets…) s'y installent et l'hôpital Saint-Louis est implanté à l'est de l'arrondissement. À la fin du siècle, l'enceinte de Charles V est arasée et transformée en promenade plantée. Les arcs de triomphe des portes Saint-Denis et Saint-Martin sont édifiés.
Entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe, le faubourg Poissonnière se développe par la création de lotissements successifs, depuis le sud vers le nord (rues de l'Échiquier, d'Hauteville, de Paradis, de Chabrol…).
Sous la Restauration et la monarchie de Juillet, le territoire s'urbanise progressivement le long des rues de faubourgs et par la création de lotissements interstitiels. Le nouveau quartier Poissonnière est réalisé et une partie de la rue La Fayette est percée. Elle mène de la rue du Faubourg-Poissonnière à la barrière de la Villette de l'enceinte des Fermiers généraux, réalisée à la fin du XVIIIe siècle. Elle sera prolongée jusqu'à l'Opéra (9e arrondisement) sous le second Empire.
L'ouverture du canal Saint-Martin, achevé au début du XIXe siècle, participe au développement économique et industriel des quartiers de l'est par l'implantation de nombreux entrepôts. Au milieu du XIXe siècle, période marquée par l'arrivée du chemin de fer et la création des gares de l'Est et du Nord, le nord-ouest du 10e est caractérisé par une vaste composition urbaine progressivement réalisée (rues Ambroise-Paré, Saint-Vincent-de-Paul, de Dunkerque et boulevard de Denain). Sous le second Empire, le boulevard de Strasbourg, dans le prolongement de celui de Sébastopol, et le boulevard de Magenta, reliant en diagonale la barrière Poissonnière à la place de la République réaménagée, sont percés.
Dans la seconde moitié du XXe siècle, d'importantes rénovations urbaines sont lancées aux abords du canal Saint-Martin, touché par le départ des entreprises (ZAC de la Grange-aux-Belles…). Après l'abandon de la traversée autoroutière nord-sud qui devait emprunter le tracé du canal Saint-Martin, une période de renouveau s'amorce dans les années 1980 avec la mise en valeur des canaux.

Structure urbaine

PAYSAGES

Le relief du 10e arrondissement est marqué, dans sa partie méridionale, par des plaines marécageuses et, dans sa partie septentrionale, par un col, situé entre les buttes Montmartre et Chaumont. Ce dernier réunit les chemins de fer du Nord et de l'Est ainsi que les canaux de l'Ourcq et Saint-Martin, qui offrent des échappées sur le paysage à partir des ponts et passerelles qui les enjambent.
La rencontre de plusieurs tracés monumentaux détermine des compositions remarquables, organisant, au cours du temps, toute la partie occidentale du territoire. L'ossature du système qu'ils forment, associée au relief, produit de nombreuses perspectives (boulevards de Strasbourg, de Denain…). La rue La Fayette, grande traversée diagonale, participe à la composition symétrique réalisée autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Implantée dans l'axe de la rue d'Hauteville préexistante, elle articule la place Franz Liszt aux rues d'Abbeville et des Petits-Hôtels.
D'autres compositions marquent le paysage urbain, comme les places de la République, du Colonel-Fabien et de la Bataille de Stalingrad. En ces endroits, mais aussi de manière plus diffuse, les monuments d'époques et de styles variés sont nombreux (hôpitaux, églises, gares). Il en va de même pour la végétation, assez présente dans l'arrondissement, qui est généralement liée à ces voies et à ces places, mais aussi aux quais du canal Saint-Martin. Les rares jardins publics participent du même système et sont associés à des monuments, comme celui des Récollets.

STRUCTURE URBAINE

La structure urbaine est composée de tracés négociant avec le relief et de percées volontaires. Les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, issues de la trame urbaine romaine et médiévale, s'écartent vers le nord et l'est, passé le col entre les deux buttes. Le boulevard de Strasbourg, percé perpendiculairement à la Seine, renforce cette structure, alors que le canal Saint-Martin, dessinant un coude, ne la perturbe que très peu.
Seuls la rue La Fayette et le boulevard de Magenta, pour désenclaver le territoire, introduisent des diagonales, absentes de la trame rurale et urbaine originelle.
La structure parcellaire est assez homogène, réglée sur les rues des anciens faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, avec un infléchissement vers le nord-est. Les grands lotissements, comme le pourtour du nouveau quartier Poissonnière, s'inscrivent dans cette trame, à l'exception du parcellaire engendré par la rue La Fayette ou par quelques lotissements du second Empire.

TISSUS URBAINS

Le tissu urbain du 10e arrondissement est très hétérogène, majoritairement continu et composite, entrecoupé par les lignes de chemin de fer et le canal Saint-Martin.
Les tissus composites sont présents au sud, entre les rues du Faubourg-Saint-Martin et du Faubourg-Saint-Denis, et dans le faubourg Poissonnière, où les lotissements au maillage régulier se sont densifiés au cours de la seconde moitié du XIXe siècle.
Les tissus réguliers sont situés autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul et dans des lotissements aux îlots de forme triangulaire (rues Perdonnet, Beaurepaire…).
Les tissus discontinus, aux compositions libres, se situent principalement de part et d'autre du canal Saint-Martin (ZAC de la Grange-aux-Belles…) et au niveau des hôpitaux (Lariboisière, ancien hôpital Saint-Lazare…).

Le 10e arrondissement participe de cet ensemble de faubourgs qui s'étendaient au nord et à l'est, en contrebas des buttes Montmartre et Chaumont, et à l'extérieur de l'enceinte dont sont issus les Grands Boulevards. Presque aussi plat que le Marais au sud, il s'élève peu à peu au nord, avec des compositions axées s'appuyant sur ce relief.
À grande échelle, la géométrie des voies issue de la Seine est tranchée par les deux tracés diagonaux de la rue La Fayette et du boulevard de Magenta. À l'instar de l'ouvrage du canal Saint-Martin, véritable artifice de dépaysement à l'est de Paris, les faisceaux ferrés créent des échappées visuelles dans ce secteur de la ville par ailleurs très densément bâti, offrant des vues panoramiques inhabituelles depuis les ponts qui les enjambent.
D'autres éléments exceptionnels caractérisent le 10e. L'église Saint-Laurent et le couvent des Récollets sont, avec l'hôpital Saint-Lazare et l'emprise des Petites Sœurs des Pauvres, les derniers témoins des établissements religieux qui, les premiers, occupèrent le secteur. Bordés de grands espaces publics et, pour les deux premiers, associés aux seuls jardins de l'arrondissement, ils contribuent fortement à son identité.
Les limites de l'arrondissement se confondent avec les Grands Boulevards au sud, et avec les boulevards des Fermiers généraux au nord, espaces publics exceptionnels par leur topographie et leurs dimensions, l'organisation de leurs plantations, et l'ouvrage du métro aérien qui parfois les surplombe.
À l'opposé des tracés volontaires (de Magenta, La Fayette, de Strasbourg), rectilignes et bordés d'immeubles aux hautes façades, le paysage des rues anciennes des faubourgs Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple est plus familier, plus pittoresque, un peu sinueux aussi, et constitué d'immeubles plus divers. À l'inverse, les voies des lotissements sont droites et encadrées de façades ordonnées. Les passages, enfin, constituent une catégorie de lieux très confidentiels, de mondes singuliers.
Les lotissements de la fin du XIXe siècle s'organisent à partir d'un réseau dense de voies publiques. Les îlots y sont petits, irrégulièrement découpés par des voies rayonnantes, les constructions sont denses et les cours intérieures minuscules. Les urbanisations plus anciennes, comme au faubourg Poissonnière ou au nord du faubourg Saint-Martin, sont faites d'îlots plus grands et plus complexes, aux parcelles généralement profondes qui ont été peu à peu densifiées.
Les cours, passages et cités sont les dessertes intérieures de ces grands îlots. Ils donnent accès à des parcelles plus petites, moins profondes, qui accueillent des ensembles d'ateliers et des immeubles de logements ouvriers. Qu'il s'agisse de voies anciennes desservant de vastes terrains comme la cour des Petites-Écuries, de passages couverts traversant de grands îlots comme le passage du Prado, de petites voies de lotissement comme la cité Paradis, ou de ruelles auxquelles on accède par des porches,tous ont un caractère exceptionnel. Ils sont généralement pavés, parfois plantés, étroits et surplombés de hautes façades lisses, séparés de la rue par des grilles ou des porches.
Certains lotissements, constitués de parcelles et de bâtiments de plus petite

Structure urbaine

échelle – secteur Sainte-Marthe, passage des Marais, passage Dubail – offrent, dans cet arrondissement essentiellement constitué d'immeubles parisiens ordinaires, des paysages plus modestes, encore quelque peu villageois pour certains.
Les ensembles édifiés durant les années 1960 et 1970 sont peu nombreux (reconstruction des terrains Bouchara et de la rue de Paradis, opération Jemmapes-Grange-aux-Belles, extension de l'hôpital Saint-Louis). Avec leurs vastes emprises et leur architecture ignorant radicalement le contexte bâti, ils constituent autant de ruptures dans le paysage.

Protections et transformations récentes ou en cours

Les transformations récentes ou en cours n'ont pas modifié les grandes lignes du cadre urbain du 10e arrondissement, que ce soit côté rue ou côté emprises privées. Au nombre d'une cinquantaine, elles sont pour un tiers faites de constructions neuves localisées principalement à l'est d'un axe canal-gares. Les réhabilitations, nombreuses à l'ouest de Magenta, sont généralement discrètes dans le tissu des XVIIIe et XIXe siècles, où l'OPAH Saint-Denis-Saint-Martin a été achevée en 2002. Quelques opérations, privées ou publiques, sont plus visibles. La réhabilitation en bureaux de l'immeuble « Aux classes laborieuses », ancienne maison Lévitan, a permis de mettre en valeur un remarquable édifice d'activités du XIXe siècle. La réhabilitation de l'ex-hôpital Villemin, réalisée au profit d'un Centre international de 80 logements et de la Maison de l'architecture, s'exprime vigoureusement sur l'espace public. Celle, plus discrètement insérée, de l'emprise des Petites Sœurs des Pauvres, au 13, rue Philippe-de-Girard, accueille des logements étudiants et sociaux, et une crèche.

L'impact des opérations publiques en cours sur le cadre urbain est en devenir. L'opération « Saint-Lazare » ne présente pas encore son visage définitif ; une crèche a été ouverte dans un bâtiment réhabilité et l'école maternelle a été inaugurée en 2006. Gymnase et équipements culturels restent à venir. À l'est, l'OPAH Sainte-Marthe en est à ses débuts, 44 immeubles doivent au total être réhabilités. Enfin, au nord-est, le bassin Louis-Blanc, dernier bief du canal Saint-Martin, voit son caractère public s'affirmer au fur et à mesure que les équipements investissent les entrepôts réhabilités.

Plus fondamentales, car d'échelle internationale, les opérations portant sur les gares, et sur l'espace qui les sépare, ont et auront un effet très marqué sur l'arrondissement. L'arrivée des TGV, les réhabilitations des halles qui y sont liées, l'insertion d'importants centres commerciaux, les aménagements de l'espace public qui s'ensuivent transforment l'usage et l'image de ces équipements. Ces opérations, en place gare du Nord et en cours gare de l'Est, permettent à l'arrondissement d'assumer et d'afficher un nouveau rôle de « porte pour l'Europe du Nord et de l'Est ».

Densité et mixité

DENSITÉ

Le 10e arrondissement se caractérise par des densités bâties hétérogènes, qui s'échelonnent entre 1 et 5. Les densités dominantes avoisinent toutefois celles prévues par les règlements.
Les secteurs de forte densité (égale ou supérieure à 5) se concentrent dans le tissu régulier, généralement issu de la période haussmannienne (abords des gares, place de la République, boulevard de Magenta). Les secteurs de densité un peu moins élevée (supérieure à 3) correspondent aux tissus composites des quartiers des portes Saint-Denis et Saint-Martin. Les secteurs de faible densité, enfin, sont situés aux abords du canal Saint-Martin et de l'hôpital Saint-Louis (inférieures à 3).
À l'échelle de Paris, les densités de surfaces d'habitation sont relativement fortes, comprises entre 1,5 et 3. Plusieurs secteurs regroupent des densités importantes, comme les abords de la gare du Nord (supérieures à 4), du boulevard de Magenta dans sa partie sud, de la place de la République, de l'hôpital Saint-Louis et de l'opération Grange-aux-Belles (proches de 5). Dans le reste de l'arrondissement, les densités d'habitat sont moyennes, voire localement faibles, notamment dans le tissu composite des quartiers des portes Saint-Denis et Saint-Martin, mais aussi dans les îlots du nord-est, entre la rue du Faubourg-Saint-Martin et le canal.
À l'échelle de Paris toujours, les densités de surfaces d'activités sont assez élevées, comprises entre 1,5 et 3 dépassant localement 3, voire 5 ponctuellement. La répartition spatiale de ces surfaces est assez particulière. Sur une densité moyenne et assez uniforme (de l'ordre de 1,5) se superposent localement des parcelles présentant des densités beaucoup plus fortes (4 ou plus). Le sud du boulevard de Magenta se distingue par une densité moyenne de surfaces d'activités sensiblement plus élevée (rues de Paradis, de l'Échiquier, des Petites-Écuries…).

MIXITÉ

Un des atouts de la capitale réside dans l'existence d'une réelle mixité des fonctions. Avec la diversité sociale, c'est un des aspects majeurs de la mixité urbaine, facteur important de qualité de vie dans une ville dense. Les deux tiers des constructions sont occupés par le logement et un tiers par l'activité, dans des proportions variables suivant les quartiers. Cette répartition n'est cependant pas stable dans le temps et doit parfois être rééquilibrée. C'est précisément ce que le PLU révisé a proposé en 2006, en privilégiant l'habitation à l'ouest et en autorisant plus qu'auparavant la création d'activité à l'est. L'analyse qui suit ne peut donc intégrer cette évolution très récente.

Comme les analyses précédentes l'ont montré, le 10e arrondissement est caractérisé par un tissu d'occupation mixte, entre habitat et emploi.
La mixité est plus affirmée au sud et au nord-ouest du boulevard de Magenta ainsi qu'aux abords des gares. Celle-ci correspond à des densités d'habitat et d'emploi assez élevées. Les quartiers mixtes au sud du boulevard de Magenta bénéficient de la concentration des commerces de proximité de la rue du Faubourg-Saint-Denis, tandis que ceux situés au nord-ouest de ce dernier sont tournés vers le quartier Saint-Vincent-de-Paul.
Une nette dominante de l'habitat est présente à l'est et en périphérie nord. Elle résulte de densités d'habitation plus élevées et d'une forte diminution des activités commerciales (rues de la Grange-aux-Belles, des Écluses-Saint-Martin, avenue de Verdun…).
Une dominante d'emploi se situe au niveau des gares et des hôpitaux (Saint-Louis, Lariboisière). Les emplois des autres îlots correspondent le plus souvent à la présence d'équipements, disséminés sur le territoire (mairie, établissements scolaires…).

Déplacements

Tous motifs de déplacements confondus, à l'échelle de Paris ce sont les quartiers du centre de la rive droite, les gares et les principaux sites touristiques qui génèrent le plus de déplacements. Le 10e arrondissement se caractérise par une demande très diversifiée, à l'exception du coude du canal Saint-Martin, plus résidentiel. Les gares de l'Est et du Nord, équipements d'envergure globale, se dégagent particulièrement et côtoient des centres de vie locale importants, comme le secteur des portes Saint-Denis et Saint-Martin et le boulevard de Magenta, où la demande en déplacements émane principalement de la population et des commerces.
Le 10e arrondissement bénéficie d'une très bonne couverture en transports en commun, avec 18 lignes de bus, 9 lignes de métro (2, 3, 4, 5, 7, 7bis, 8, 9, 11) et 4 lignes de RER (A, B, D, E), et bénéficie aussi du pôle des gares du Nord et de l'Est. En revanche, un important trou de desserte apparaît à l'est du canal Saint-Martin à la hauteur de l'hôpital Saint-Louis et, dans une moindre mesure, vers la rue des Petites-Écuries.
La carte de l'offre en transports en commun apporte un éclairage complémentaire sur cette question, en essayant d'associer à la simple notion de couverture celles de la capacité et de la fréquence des lignes de transport à l'heure de pointe, ainsi que le rayon de couverture propre à chaque mode, qui varie de 200 à 500 mètres en général. Chaque carré de 100 mètres de côté est ainsi associé à un nombre de sièges/hectare. Si elle est encore schématique, cette approche dégage bien trois types d'offre.
Le premier correspond à l'offre puissante des principaux nœuds de transport parisiens (Les Halles, les grandes gares ferroviaires, Auber-Saint-Lazare, Étoile-Charles-de-Gaulle, Nation, Saint-Michel…) ; il s'appuie sur les lignes de transport à grande capacité de type RER et inclut également les pôles desservis par de nombreuses lignes de métro (Montparnasse, Bastille, République…).
Le deuxième, intermédiaire, correspond aux stations et correspondances simples des réseaux métro et tramways et assure une desserte d'échelle parisienne avec une capacité de bon niveau.
Le dernier type correspond à la seule desserte par autobus des zones situées à l'écart des réseaux de métro et de RER, zones surtout localisées dans les arrondissements périphériques. C'est dans ces territoires qu'un renforcement de la desserte autobus par les nouvelles lignes de quartier est apparu prioritaire.

Le réseau cyclable structurant est assez développé dans le 10e arrondissement. Il existe deux itinéraires nord-sud sur le boulevard de Strasbourg, la rue du Faubourg-Saint-Martin et le long du canal Saint-Martin. Un aménagement cyclable continu a été réalisé en rocade sur les boulevards de la Chapelle et de la Villette. Plus récemment, le boulevard de Magenta a été réaménagé en intégrant un itinéraire cyclable. Le Plan de déplacements de Paris prévoit également les déplacements des cyclistes rue Saint-Maur, rue du Faubourg-Saint-Denis et rue de l'Aqueduc.
L'offre de stationnement deux roues (vélos et motos) s'est nettement développée puisque le nombre de places sur voirie dans l'arrondissement est passé de 436 en 2001 à 824 à la fin 2005.
Les stations Vélib' ont été localisées en fonction de la demande en déplacements et des centralités de l'arrondissement.

Toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les actifs parisiens, et en particulier ceux de l'arrondissement, utilisent principalement les transports en commun pour se rendre à leur travail. Seuls les transports en commun offrent d'ailleurs des capacités suffisantes depuis et vers Paris aux heures de pointe. Hors Paris, la moindre qualité de la desserte, notamment sur les liaisons en rocade, explique l'usage croissant de l'automobile. Dans l'Ouest parisien, il répond aussi à des comportements sociologiques spécifiques. Avec une desserte en transports en commun équivalente aux autres arrondissements, les actifs des 7e, 8e et 16e arrondissements ou du sud du 17e se distinguent très nettement par un usage accru de l'automobile pour aller travailler.
À Paris, seuls 45 % des ménages parisiens sont équipés en automobile en 1999. Il s'agit plutôt de grands ménages, puisqu'ils représentent 55 % de la population. À l'équipement modéré s'ajoute un usage réduit. À Paris, le recours à l'automobile pour se déplacer dans la vie quotidienne n'est généralement pas perçu comme une nécessité : une automobile sur deux reste stationnée un jour ouvré de semaine et moins de 30 % sont utilisées pour aller au travail. Dans le 10e arrondissement, seulement 34 % des ménages, rassemblant 43 %, de la population étaient équipés en automobile en 1999. Le taux d'équipement paraît diminuer depuis 1999, comme à l'échelle parisienne, où la baisse amorcée avant 1999 semble s'être poursuivie et renforcée entre 1999 et 2005.

Depuis 2002, Paris *intra-muros* a vu son trafic routier diminuer de 11,5 % en moyenne sur l'ensemble de sa voirie, tandis que la congestion du boulevard périphérique a entraîné une légère baisse de sa charge (4,5 %). Les évolutions les plus significatives ont été le fait des aménagements majeurs d'espace public (tramway, Mobilien, axe civilisé) réalisés sur le réseau viaire principal, où une diminution globale de la circulation a été mesurée (– 14,4 %).

Équipements

JARDINS

À Paris, la création de jardins publics et les difficultés liées aux disparités géographiques de l'offre demeurent des préoccupations majeures, malgré les améliorations apportées dans les dernières décennies. Ces améliorations ont été poursuivies depuis 2001 : 32 hectares de jardins ont été ouverts au public et de nouvelles règles mises en place pour protéger les espaces verts privés existants et développer la place du végétal sur les murs pignons, les façades, les toits-terrasses…
Le 10e arrondissement compte 12 jardins (37 000 m²) et fait partie des arrondissements parisiens relativement peu pourvus en jardins publics. Le plus grand, au centre, est le square Villemin (15 800 m²). Les autres offrent une superficie comprise entre 900 m² (square Robert-Desnos) et 3 400 m² (square Alban-Satragne), parmi lesquels la succession de jardins qui ponctuent le parcours du canal Saint-Martin (Frédérick-Lemaître, des Récollets, Eugène-Varlin). Les secteurs les plus denses, au nord, à l'est et au sud-ouest, sont peu pourvus. Ces dernières années, la création du square Juliette-Dodu (2 000 m²) et l'agrandissement des squares Alban-Satragne (+ 830 m²) et Villemin (+ 1 870 m²) ont contribué à l'amélioration de la desserte. Il est prévu rue d'Alsace un « Balcon vert » de 3 000 m² en surplomb des voies ferrées de la gare de l'Est.

PETITE ENFANCE

La reprise de la natalité, le nombre croissant de familles monoparentales, la proportion grandissante de foyers où les deux parents travaillent, l'augmentation de la population dans certains arrondissements ainsi que la nécessité de maintenir la diversité de la structure de la population et son dynamisme impliquent d'accroître, de diversifier et d'améliorer les équipements d'accueil des très jeunes enfants.
En 2001, la desserte en équipements pour la petite enfance, comportait 7 crèches collectives (524 berceaux), une halte-garderie (20 places), une crèche familiale (60 places) et un jardin d'enfants, implantés essentiellement dans les quartiers Porte Saint-Denis et Hôpital Saint-Louis. Une crèche était présente dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul et aucun équipement dans le quartier, Saint-Martin, aux densités de population fortes. Depuis 2001, de nouveaux équipements sont venus renforcer la desserte de la partie nord de l'arrondissement : la crèche et la halte-garderie des Récollets (2002), la crèche municipale Philippe-de-Girard (60 places, en 2005) et 2 crèches collectives privées (160 berceaux). Une halte-garderie municipale a ouvert en 2006 rue de l'Aqueduc, aux côtés d'un centre de PMI (Protection maternelle infantile) entièrement restructuré qui s'ajoute aux 3 centres existants. Enfin, une halte-garderie dans la mairie d'arrondissement et ouverte depuis juin 2007 et une crèche sur le site de l'ancien hôpital Saint-Lazare devraient être inaugurées début 2009. Plus de 400 nouveaux berceaux auront ainsi été créés entre 2001 et 2007.

HÉBERGEMENT

La recherche d'une optimisation des capacités d'accueil et d'hébergement des personnes en difficulté, des personnes âgées et des étudiants fait l'objet d'attentions toutes particulières. Un grand nombre de résidences étudiantes ont été livrées au cours des six dernières années pour remédier à la carence de logements étudiants dans la capitale, tandis qu'un programme visant à améliorer les conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté a été lancé en 2001. Les personnes âgées bénéficient quant à elles de davantage de places d'accueil. La demande reste cependant très soutenue.
Le 10e arrondissement dispose d'une grande diversité de structures d'accueil pour les personnes en difficulté : 2 Espaces solidarité insertion, 9 centres d'hébergement et de réinsertion sociale, 4 centres d'hébergement d'urgence (dont 2 privés ouverts en 2006), 2 maisons-relais, 4 résidences sociales, 2 lieux d'accueil de jour et 43 hôtels meublés. L'ouverture d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de 24 places 20, boulevard de Strasbourg est prévue courant 2009. Pour les personnes âgées, le 10e dispose de 5 résidences-appartements non médicalisées du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), d'une maison de retraite privée, d'un point d'accueil de jour et d'un service de gérontologie en hôpital. Les capacités d'hébergement des jeunes comptent 2 établissements : une résidence du Crous ouverte en 2005 (60 logements) et un foyer d'hébergement.

SCOLAIRE

L'évolution de la structure de la population de Paris, les augmentations locales de population et les exigences nouvelles en matière de pédagogie imposent d'implanter de nouveaux équipements scolaires et d'améliorer les établissements existants.
Les établissements scolaires sont assez nombreux et géographiquement bien répartis, avec 14 écoles maternelles (101 classes), 16 écoles élémentaires (152 classes), 4 collèges d'enseignement général et 5 lycées. Une école élémentaire provisoire de 10 classes a été construite en 2006 rue de Sambre-et-Meuse. Le réaménagement de l'îlot Saint-Lazare a permis la construction d'une nouvelle école maternelle (8 classes), ouverte en septembre 2006.

SPORT

Paris compte plus de 370 équipements sportifs, couvrant un très large panel de disciplines. Toutefois, l'effort d'équipement reste à poursuivre, dans le souci d'une meilleure répartition par arrondissement et pour répondre aux nouvelles demandes exprimées notamment par les jeunes (équipements en libre accès, murs d'escalade, aires de roller…).
L'arrondissement dispose de 17 équipements sportifs, situés en majorité dans les environs de l'hôpital Saint-Louis : centres sportifs Château-Landon, Grange-aux-Belles, Parmentier et salles de sport Buisson-Saint-Louis. Les habitants du quartier Porte Saint-Denis et de la partie ouest de Saint-Vincent-de-Paul sont loin de ces équipements. Ils devraient bénéficier du futur gymnase prévu dans le réaménagement de l'ancien hôpital Saint-Lazare. À noter également l'ouverture fin 2006 de la piscine Parmentier.

CULTURE

Paris est une capitale culturelle mondialement connue, dont l'aura doit être préservée face à la dynamique de nombreuses autres capitales. C'est pourquoi les actions dans le secteur culturel sont primordiales, non seulement pour concourir au maintien de ce rayonnement, mais également pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et variées des Parisiens, tant dans le domaine des pratiques traditionnelles que dans celui de la création.
Le 10e arrondissement compte 26 salles de spectacle, le deuxième chiffre après le 11e, et 11 théâtres, tous privés (le Théâtre de l'Espace Jemmapes, le Splendid, le Palais des Glaces, les Bouffes du Nord…). Par ailleurs, le 10e dispose d'une bibliothèque,

Équipements

d'une bibliothèque-discothèque et d'une médiathèque municipale, ainsi que de 2 bibliothèques universitaires. Une nouvelle médiathèque est prévue dans le réaménagement de l'îlot de l'ancien hôpital Saint-Lazare. Une Maison des associations a été aménagée dans le cadre de la réhabilitation des entrepôts du bassin Louis-Blanc et la Maison de l'architecture s'est installée dans l'ancien hôpital Villemin. Les musées et les cinémas sont plus rares (2 musées et 2 cinémas indépendants boulevard de Strasbourg). La transformation du cinéma le Louxor, fermé en 1987 et racheté par la Ville en 2003, en une Maison des cultures méditerranéennes dédiée aux cinémas et aux musiques du Sud est à l'étude. Le conservatoire municipal Hector-Berlioz, 2 « Paris Ateliers » et un atelier beaux-arts complètent l'offre culturelle.

SANTÉ

Le 10e arrondissement dispose de 3 hôpitaux de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) – Lariboisière, Saint-Louis et Fernand-Widal – et de 6 équipements de santé de la Ville de Paris, liés aux trois grands groupes hospitaliers (agences cancer, centre de dépistage anonyme…). S'y ajoutent : un centre de santé, un centre dentaire et un dispensaire. Des travaux de modernisation et d'extension sont prévus dans les hôpitaux Saint-Louis et Lariboisière.

EMPLOI

Le 10e arrondissement dispose de 6 structures en faveur de l'emploi : une ANPE, 3 entreprises d'insertion publiques, un plan Paris Internet emploi dans la mairie et une association offrant un accueil emploi.

Centralités

La vie urbaine dans l'arrondissement est fortement structurée autour de son système de voies, et d'abord selon les radiales, anciennes sorties de Paris. Le 10e est aussi structuré par les boulevards qui l'encadrent au sud, au nord et à l'est, et selon les grandes percées des XVIIIe et XIXe siècles qui le traversent. Ces tracés majeurs reçoivent aujourd'hui la plupart des commerces spécialisés et de grande attractivité, les dessertes en transports en commun, les grands marchés partagés avec les 19e et 20e arrondissements, les théâtres et les cinémas.

2 des 6 gares parisiennes, dont la première d'entre elles (gare du Nord), 9 lignes de métro, 4 lignes de RER, et 18 lignes d'autobus desservent l'arrondissement. Les activités sont marquées par cette fonction de transport, au niveau international. Ainsi, autour des gares, restaurants, brasseries, cafés et bureaux de change occupent les rez-de-chaussée, complétés par de nombreux hôtels.

C'est à l'ouest du boulevard de Magenta, cependant, que les éléments de centralité sont les plus nombreux, au point que leur superposition tend à faire vivre un véritable réseau de voies animées et actives. Au total, les deux gares forment ensemble un pôle de centralité véritablement métropolitain. L'espace qui s'étend au sud regroupe les commerces de gros, de demi-gros et leurs showrooms, du textile et de la peausserie. Le boulevard de Magenta, au nord de l'église Saint-Laurent, reçoit des boutiques de prêt-à-porter spécialisées, tandis que des commerces africains sont regroupés le long du boulevard de Strasbourg et de la rue du Château-d'Eau. Les faubourgs Poissonnière, Saint-Denis et Saint-Martin accueillent majoritairement des activités liées de près ou de loin à la confection, mais aussi des « start-up », qui trouvent, dans les anciens ateliers, des locaux adaptés à leurs besoins. L'équipement du foyer (cristallerie et vaisselle) trouve traditionnellement place rue de Paradis.

Au nord, sur le boulevard de la Chapelle et dans le quartier qui relie les deux faisceaux ferrés, se concentrent les commerces en provenance du sous-continent indien.

À l'est du 10e, autour des grands équipements que forment le canal Saint-Martin et l'hôpital Saint-Louis, l'ambiance est dans l'ensemble plus calme, même si des points d'animation se développent localement. Le long du canal d'abord, avec des commerces et des équipements, le long du boulevard de la Villette et dans les rues adjacentes, où se sont établis de nombreux commerces du sud-est asiatique, au sud du square Villemin enfin, où s'organisent des magasins de revente d'objets d'importation. Dans cette partie du 10e, davantage tournée vers l'habitation, on trouve près du canal des entreprises d'impression sur tissus, dont la production sert aux couturiers et aux créateurs. Des ateliers de confection y sont disséminés essentiellement dans des immeubles anciens, à l'arrière du boulevard de la Villette. Cet ensemble s'enrichit depuis peu d'entreprises liées au cinéma d'animation.

Dans cet arrondissement dense, les équipements scolaires sont nombreux et les parcelles qui les accueillent sont densément occupées. Les jardins publics sont plus rares et donc très fréquentés ; l'arrondissement bénéficie par ailleurs de la présence du canal Saint-Martin dont les quais plantés s'ouvrent aux visites touristiques et à la promenade, fonctionnant comme un jardin linéaire, notamment durant les week-ends, lorsque la circulation automobile y est interdite (le dimanche).

Transformations récentes ou en cours

Les transformations récentes et en cours les plus visibles sont celles des espaces publics. Depuis 2001, le boulevard de Magenta a été réaménagé, les trottoirs élargis et des pistes cyclables créées. À proximité, le vaste parvis de la gare du Nord a été embelli et transformé au bénéfice des piétons et des autobus, et celui de la gare de l'Est est en voie de l'être. À noter aussi, au sud, l'aménagement des abords de la porte Saint-Martin et celui de la rue du Faubourg-Saint-Denis, à l'est, ceux des places Sainte-Marthe et du Buisson-Saint-Louis. Plus à l'est encore, en limite d'arrondissement, l'aménagement du boulevard de la Villette, pour les cyclistes et les piétons, a été récemment mis en œuvre. Plusieurs équipements publics ont été réalisés, dont les principaux sont l'école Saint-Lazare, dans le cadre de l'opération d'aménagement de ce site historique, les crèches de la rue Philippe-de-Girard (emprise des Petites Sœurs des Pauvres) et de la rue des Récollets. L'ouverture du jardin Juliette-Dodu et l'extension du square Villemin (avec son jardin partagé) ont enrichi le capital des espaces verts de l'arrondissement, comme le fera, entre les deux gares, le futur « Balcon vert ». Le bassin Louis-Blanc, dernier bief du canal Saint-Martin, a accueilli une Maison des associations, en attendant à terme salles de concert et d'exposition, ateliers de danse, restaurant et ateliers d'artistes. Des équipements d'échelle plus large ont aussi pris place dans l'ancien hôpital Villemin (ancien couvent des Récollets), avec la Maison de l'architecture et les 80 logements du Centre international d'accueil et d'échange. Enfin, il faut signaler l'implantation, consécutive à l'arrivée des TGV, de l'important centre commercial de la gare du Nord et celui en cours gare de l'Est, qui, joints aux aménagements d'espace public, ont déjà et auront encore un effet positif sur la vie de l'arrondissement.

Perspectives

ACTIONS À POURSUIVRE ET TISSUS URBAINS À EXPERTISER

En dehors de quelques grandes emprises, notamment ferroviaires, le 10e arrondissement présente peu de parcelles susceptibles d'évoluer. La transformation de certaines d'entre elles sera d'ailleurs encadrée par des emplacements réservés, inscrits au PLU, en faveur notamment du logement social ou d'équipements, à l'image des terrains qui relient la rue de l'Échiquier à l'impasse Bonne-Nouvelle.
Le principe est aussi acquis de protéger et réhabiliter des salles de spectacle emblématiques de l'arrondissement, comme à l'est le Théâtre de l'Alhambra et au nord le cinéma le Louxor.
Le sud de l'arrondissement pourrait aussi connaître de nouvelles interventions, qui associeraient des actions sur les conditions d'occupation, l'habitat, les espaces libres et le paysage. Différents secteurs du 10e pourraient faire l'objet d'une expertise pour apprécier l'intérêt, sur tout ou partie de leur territoire, d'une telle démarche. C'est le cas du secteur des faubourgs Saint-Martin, Saint-Denis et Poissonnière (qui s'étend aussi dans le 9e). Si de nombreuses protections figurent désormais au PLU ou à l'Inventaire des monuments historiques, il importe de vérifier que ces règles prennent suffisamment en compte les particularités de ce patrimoine et, le cas échéant, d'envisager une protection plus poussée. Le maintien de la mixité sociale et de la vitalité économique fragile de ce secteur est aussi un enjeu dans un quartier où les ruelles, cours et passages organisent la vie quotidienne.
Deux autres faubourgs du 10e pourraient d'ailleurs mériter une expertise préalable similaire : le faubourg du Temple, au sud du quartier Sainte-Marthe, en liaison principalement avec le 11e arrondissement, et la partie nord du faubourg Saint-Martin, autour du carrefour avec la rue Louis-Blanc. Ces secteurs, caractérisés par un bâti ancien, sont marqués par un inconfort encore notable des logements, une population modeste et une fragile mixité des fonctions.

LES PRINCIPAUX TERRITOIRES DE PROJET

La métamorphose de l'ancien hôpital Saint-Lazare doit se poursuivre. Après l'école maternelle récemment réalisée, une nouvelle crèche, puis un gymnase et plusieurs équipements sociaux et culturels seront ouverts, le jardin agrandi et les espaces publics d'accès réaménagés.
Pour le reste, l'essentiel des projets nouveaux continuera de se développer aux abords des gares du Nord et de l'Est, afin de former un territoire majeur à l'échelle de Paris et de son agglomération. Après la gare du Nord, la gare de l'Est a été profondément rénovée pour accueillir le TGV Est. Il faut encore mettre en œuvre l'aménagement projeté du vaste espace public qui lui fait face, afin d'améliorer l'accueil des usagers. S'y ajoute la création du « Balcon vert », espace planté de 3 000 m² en belvédère sur la gare de l'Est depuis la rue d'Alsace. Il sera complété par des bureaux et des commerces, en contrebas, au niveau des quais, et par une nouvelle liaison piétonne vers la gare du Nord.
Les arrières des deux gares continueront de poser la question de la couverture des tranchées ferroviaires. Il paraît à cet égard raisonnable de préserver à terme la possibilité de couvrir une partie de l'espace situé entre la tête de la gare du Nord et le boulevard de la Chapelle. Il en est de même, gare de l'Est, du franchissement, à terme, de la gare dans le prolongement de la rue de Dunkerque, des compléments de couverture rue Philippe-de-Girard, et de la couverture de l'espace au nord de la rue Louis-Blanc.

LES AUTRES REQUALIFICATIONS D'ESPACES PUBLICS

À l'échelle de Paris, le 10e serait concerné par le projet d'aménagement important de la place de la République. Haut lieu de l'histoire et de la vie parisienne, elle est excessivement routière et pourrait être redessinée en complétant, si possible, la démarche par une amélioration du fonctionnement et de la qualité de services du pôle souterrain de transport.
Les réflexions sur la remise en double sens de circulation des Grands Boulevards pourraient aussi être développées afin de réduire l'effet de la circulation de transit sur l'animation de cet axe commercial majeur, en mesurant les impacts d'un report de circulation sur les voies parallèles.
Les orientations fixées pour la mise en valeur du canal Saint-Martin, espace important de l'arrondissement, s'organiseront à l'avenir autour d'une diversification des usages : transport de marchandises et de personnes, tourisme fluvial, continuités piétonnes et cyclistes. Dans cet esprit, la mise en valeur du bassin Louis-Blanc pourrait être poursuivie et complétée par une amélioration des liaisons piétonnes avec le bassin de la Villette, grâce à une remise en ordre et des traversées plus lisibles de la place de la Bataille-de-Stalingrad.
Pourraient éventuellement s'y ajouter un réaménagement du boulevard de Strasbourg et, au nord de l'arrondissement, une remise en valeur de la place du Colonel-Fabien et des boulevards de la Villette et de la Chapelle.
Enfin, une ligne de transport reliant les gares, dont les gares du Nord et de l'Est, sera mise à l'étude.